



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 150'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux

Président : Tal Luder (ML)
Membres : Patrick Aubort (PLR)
Florian Chiaradia (Les Verts) Absent(e) excusé(e)
Prisca Gaillet (SOC)
Claude-Pascal Gay (PLR)
Nick Miller (PLR)
Edgar Schneider (UDC)
Domenico Silleri (SOC)
Bernard Tschopp (PLR)
Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 5 mai 2015 à 19h, à la rue du Temple 11, dans les locaux du Service des domaines et bâtiments, sport, en présence de M. Alain Feissli, Conseiller municipal, et de M. Julien Chevalley, délégué au sport.

- La présidence de M. Luder en tant que président-rapporteur a été acceptée et confirmée ;
- M. Tschopp déclare ses intérêts en tant qu'hôtelier indépendant, membre de la Commission de la taxe de séjour et membre du comité de direction de MVT.

Préambule

La Municipalité représentée par M. Feissli estime que cette manifestation est une belle opportunité en terme de retombées économiques pour Montreux, ainsi qu'en terme d'image ; c'est également l'occasion de faire découvrir cette discipline sportive peut-être moins connue et moins populaire que d'autres.

M. Feissli joint deux documents distincts envoyés respectivement par l'Office fédéral du

sport (OFSPPO) ainsi que par le Service de l'éducation physique et du sport (État de Vaud) qui confirment leurs subventions de CHF 100'000.- chacun au maximum. Ces budgets doivent encore être définitivement votés d'ici la fin de l'année 2015.

L'acceptation par l'OFSPPO étant conditionnée par celle de l'État de Vaud, ce sont là de bonnes nouvelles pour l'avancement du projet. L'une des clauses stipule que la Commune et le Canton réunis doivent octroyer une contribution au moins égale au double de celle versée par l'OFSPPO (soit CHF 200'000.- pour la part Commune + Canton). Cette clause est donc remplie par le budget tel que présenté.

Discussion générale

Différentes questions sont posées au sujet des postes des recettes et des dépenses (cf tableau p. 3 du préavis 13/2015). Précisons que ce dernier n'est pas ce que voit la Commune mais ce que voit l'organisateur de la manifestation ; qui est-il donc ? M. Chevalley nous répond : l'ETU, qui est propriétaire des droits sur ce championnat d'Europe, signe un contrat avec la Fédération suisse de taekwondo afin d'élaborer le cahier des charges de l'événement. Afin de séparer les entités financières, la fédération crée une association chargée de mener à bien cette tâche.

L'association est formée par des membres des différents intervenants cités ci-dessus, par des spécialistes du taekwondo, ainsi que par des habitants de la région désireux de fournir leur aide à l'organisation de cette rencontre. Cette entité est en cours de formation (création) et c'est à elle que la Commune versera la subvention dont il est question ici (CHF 150'000.-). M. Chevalley relève que ce principe de fonctionnement est le même que pour le Championnat d'escrime à venir, ainsi que pour une grande partie des manifestations de ce genre.

Un commissaire demande quelle sera la part de la taxe de séjour. La Municipalité nous répond que le poste « Sponsoring (y compris Taxe de séjour) » aurait pu être séparé en deux entrées au tableau afin que ce soit plus clair.

M. Chevalley ajoute et précise que la demande pour la taxe n'a pas été formellement déposée à ce jour car il faut tout d'abord former l'association ad-hoc qui chapeautera cette manifestation.

Le montant de CHF 50'000.- est avancé , mais toutefois sans garantie et en se basant sur les résultats d'autres manifestations sportives ; il est difficile d'évaluer précisément quel sera le résultat final réel. Il est relevé que cela laisserait potentiellement CHF 80'000.- à trouver sous forme de sponsoring, toujours sous réserve du bilan final.

Un membre ajoute que la taxe a été mentionnée au budget, mais que le montant n'est pas encore confirmé ; cette taxe permet d'animer le séjour de nos hôtes et cela est un point fort de la Commune de Montreux.

Pour la partie sponsoring, ce sera à l'organisateur (association ad-hoc) de trouver ces contrats, la Commune ne sera pas sollicitée pour un montant supérieur aux CHF 150'000.-

prévus.

Un commissaire demande des précisions quant aux CHF 7'500.- pour le poste « personnel auxiliaire » ; M. Feissli répond que lors de grandes manifestations, le réservoir de personnel n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins ; c'est pourquoi soit un engagement supplémentaire est nécessaire, soit le nombre d'heures des auxiliaires est augmenté. La Commune valorise ainsi comptablement les prestations communales et cantonales; cela augmente l'enveloppe globale du projet et, partant, l'engagement du Canton et de la Confédération étant donné que ce dernier dépend de celui de la collectivité locale.

Des détails sont demandés à propos du poste « Infrastructures » ; ce dernier comprend plusieurs prestations (modules externes, tentes VIP, caméras, etc.) et n'est donc pas limité à la location de la salle. Avec une pointe d'humour, un commissaire relève que la Commune pourrait faire fortune avec la salle du Pierrier si c'était le cas !

Un autre demande si une étude sur les retombées économiques pourrait être mise en place afin de rassurer certains détracteurs de ce genre de manifestation ; bien que l'idée intéresse plusieurs commissaires, il serait difficile d'avoir une vue précise sur la répartition des dépenses des consommateurs. La Municipalité ajoute que MVT (Montreux-Vevey Tourisme - Montreux Riviera) peut fournir des chiffres concernant les dépenses d'un congressiste ou d'une famille typique pour une nuitée, mais que le domaine du sport reste quant à lui assez spécifique et moins standardisé.

M. Feissli ajoute que si une étude du genre venait à démarrer, ce serait sans doute à MVT que le mandat serait proposé vu que ces chiffres les intéressent ; ce n'est pas à la Commune de l'imposer ou de la financer.

La parole n'est plus demandée, et bien que réunis afin de débattre à propos de cet événement à la finalité sportive et martiale, c'est tout à fait paisiblement que l'assemblée passe au vote, et c'est à l'unanimité des membres présents que ce préavis est accepté.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 13/2015 de la Municipalité du 27 mars 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 150'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux

oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention de CHF 150'000.- en faveur de l'organisation des Championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux ;
2. de porter à cet effet un montant de CHF 150'000.- sur le compte No 170.3653 « subventions » du budget 2016 ;
3. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalant sur le compte No 9281.180 (provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public) ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Tal Luder (ML)